

La mission sénatoriale sur la Nouvelle-Calédonie appelle à "renouer rapidement le dialogue"

Une délégation de la commission des Lois du Sénat s'est rendue en Nouvelle-Calédonie afin de travailler sur "l'avenir institutionnel" de la collectivité calédonienne.

La délégation était composée du président de la commission, M. François-Noël BUFFET, sénateur (LR) du Rhône, et de ses deux prédécesseurs, les anciens ministres Philippe BAS, sénateur (LR) de la Manche, et Jean-Pierre SUEUR, sénateur (PS) du Loiret.

Le rapport, établi après de nombreuses auditions, à Paris et en Nouvelle-Calédonie, sera présenté à la rentrée aux membres de la commission des Lois. "Nous avons beaucoup écouté, c'est l'objectif que nous nous étions fixés. L'enjeu était, dans un climat de tension et d'inquiétude, de reconstruire un lien de confiance entre les acteurs, dont le Sénat", a indiqué M. BUFFET.

Trois référendums successifs ont rejeté l'indépendance. Le dernier en date, le 12 décembre dernier, a suscité des polémiques à la suite du refus des indépendantistes kanak de prendre part au scrutin dont ils réclamaient le report, en raison notamment de la crise sanitaire. Le vote, marquant l'aboutissement de l'accord de Nouméa, a été remporté haut la main (96,5 %) par les partisans du maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la France, mais le FLNKS conteste sa légitimité et accuse l'Etat d'être "partisan". La coalition indépendantiste a rappelé hier dans un communiqué qu'elle réclame des discussions "bilatérales avec l'Etat qui concerneront uniquement le transfert des compétences régaliennes".

"Le boycott du 3^{ème} référendum fait que les indépendantistes ne souscrivent pas à ce stade au processus" a précisé M. SUEUR, qui a réaffirmé la volonté des sénateurs "de renouer les fils du dialogue". Les sénateurs sont restés très prudents sur la marche à suivre après la fin du cycle ouvert par les accords de Matignon en 1988, "dont les acquis doivent être préservés" pour M. BAS. "Il faut que le dialogue se noue rapidement sur tous les sujets et il faut aussi retrouver la confiance", a-t-il ajouté. "Le travail doit continuer", en préservant une part d'autonomie, tout comme un partenariat, qui sont tous deux "nécessaires" ont indiqué les trois sénateurs. "Pour nous l'enjeu est, dans un climat d'inquiétude, de reconstruire un lien de confiance, et à l'égard du Sénat en particulier" a déclaré M. BUFFET. "En effet lorsque le gouvernement aura établi une stratégie et déposera un projet de loi, c'est au Sénat qu'il sera examiné en premier", a expliqué le président de la commission des Lois.

En juin 2021 à Paris, avant la controverse sur la date du référendum, le ministre des Outre-mer, alors M. Sébastien LECORNU, avait annoncé "l'organisation avant juin 2023 d'un référendum de projet" sur les nouvelles institutions de la Nouvelle-Calédonie afin de baliser la suite de l'accord de Nouméa. Sur Twitter, la Première ministre Elisabeth BORNE a indiqué dimanche que l'Etat "dans l'esprit de la déclaration du 1^{er} juin, ouvrira le dialogue avec l'ensemble des partenaires (calédoniens) dans les prochaines semaines".